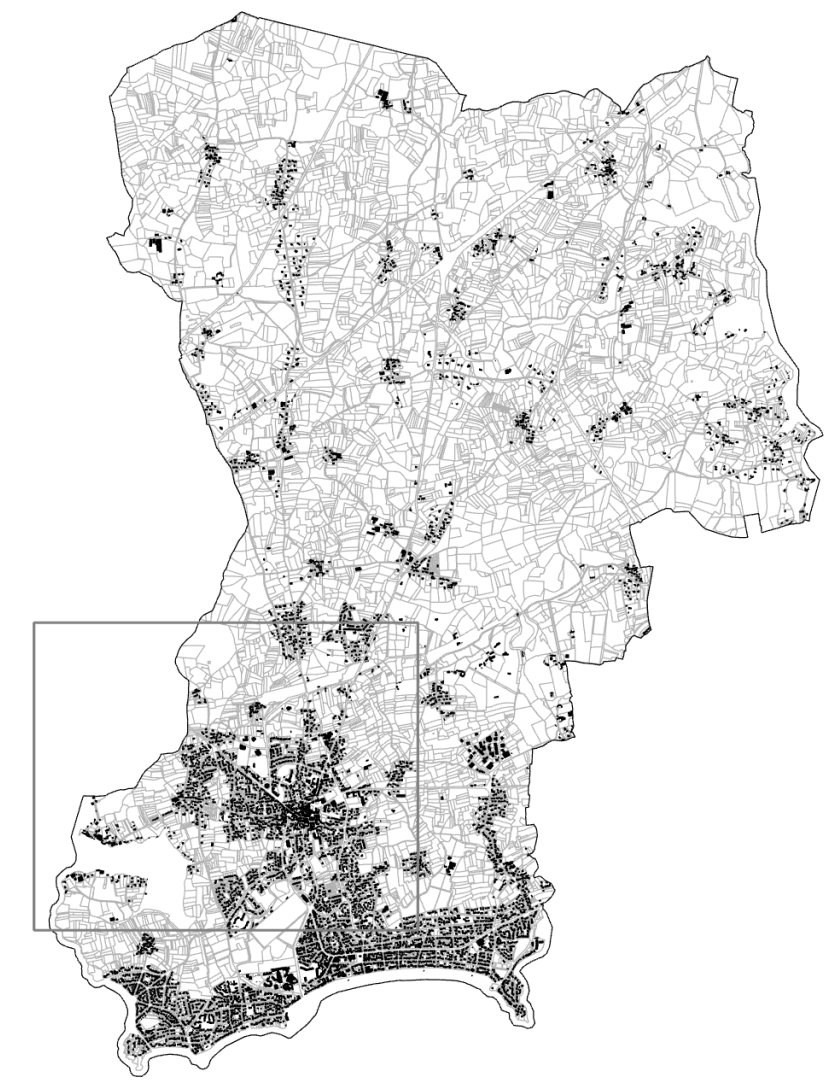
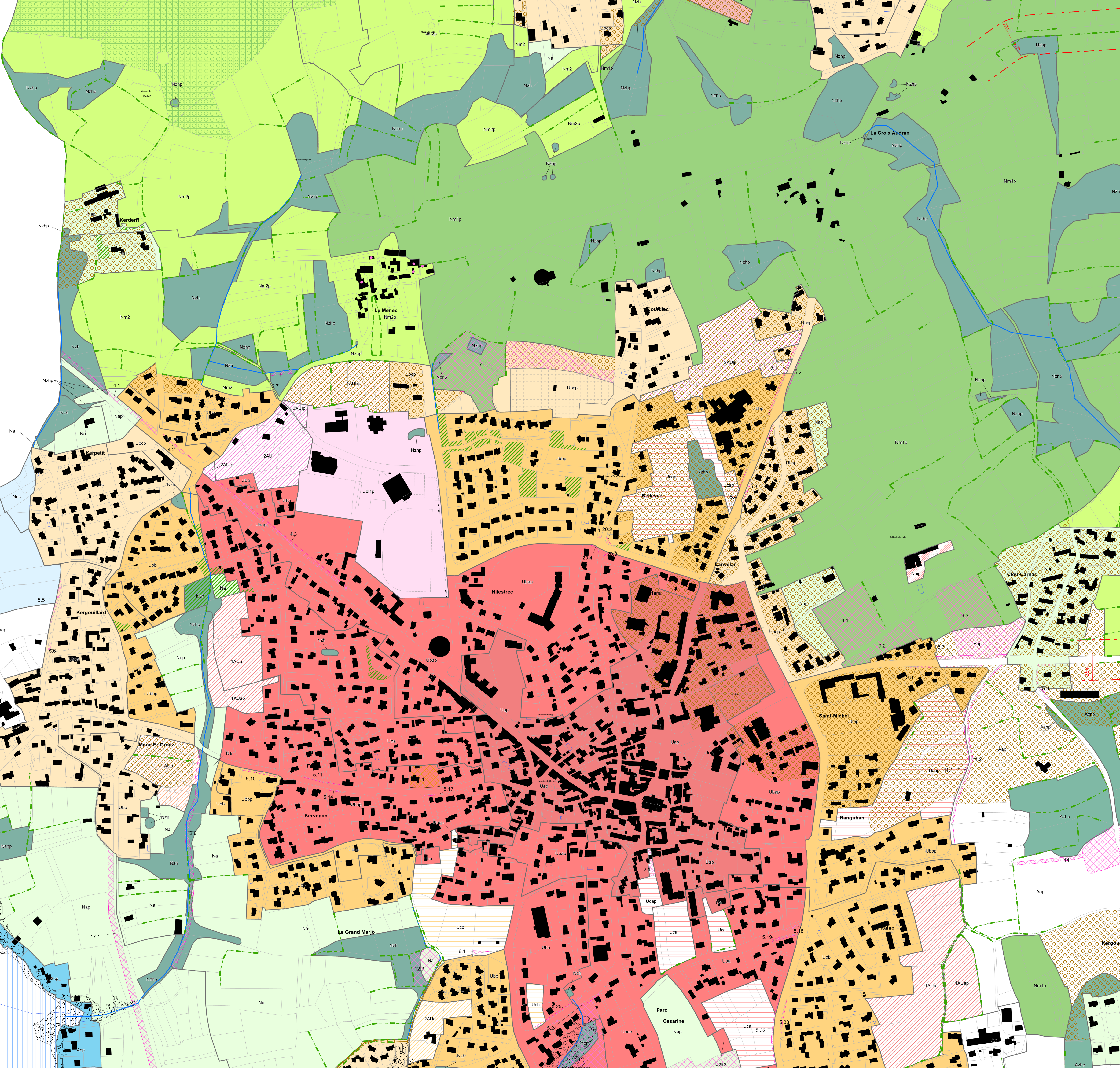


# PLAN LOCAL D'URBANISME



NUMERO DE	DESIGNATION	SURFACE (M2)	RENDREMENT
1	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.1	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.2	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.3	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.4	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.5	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.6	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.7	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.8	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.9	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.10	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.11	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.12	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.13	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.14	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.15	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.16	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.17	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.18	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.19	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.20	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.21	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.22	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.23	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.24	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.25	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.26	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.27	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.28	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.29	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.30	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.31	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.32	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.33	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.34	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.35	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.36	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.37	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.38	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.39	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.40	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.41	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.42	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.43	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.44	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.45	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.46	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.47	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.48	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.49	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.50	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.51	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.52	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.53	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.54	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.55	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.56	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.57	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.58	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.59	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.60	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.61	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.62	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.63	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.64	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.65	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.66	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.67	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.68	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.69	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.70	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.71	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.72	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.73	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.74	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.75	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.76	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.77	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.78	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.79	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.80	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.81	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.82	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.83	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.84	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.85	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.86	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.87	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.88	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.89	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.90	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.91	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.92	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.93	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.94	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.95	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.96	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.97	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.98	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
1.99	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune
2	Reserve de superficie pour le classement de LU	1000	Commune

Les surfaces sont données à titre indicatif. Le cas échéant, elles seront ajustées après établissement d'un bornage ou document d'arpentage par un géomètre



## 5.3. Règlement graphique - Bourg Nord-Ouest

DOSSIER D'APPROBATION  
MODIFICATION n°1  
Conseil Municipal du 02/06/2022  
Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal du 02/06/2022  
Le Maire,

Echelle : 1/2500ème

- Zonage**
- Ua
  - Uap
  - Uba
  - Ubp
  - Ubb
  - Ubbp
  - Ubc
  - Ucp
  - Ucb
  - Ucbp
  - Uipp
  - 1AUa
  - 1AUap
  - 1AUB
  - 1AUBp
  - 2AUI
  - 2AUIp
  - Aa
  - Aap
  - Acp
  - Ao1p
  - Ao2p
  - Azhp
  - Na
  - Nap
  - Nds
  - Ndp
  - Nhsp
  - Nhsp
  - Nm1p
  - Nm2
  - Nm2p
  - Nzh
  - Nzhp
- Prescriptions**
- Espaces boisés classés
  - Espace vert à préserver au titre du L.123-1-5 III 2° du CU (article actuel : L.151-19)
  - Emplacements réservés
  - Emplacements réservés au titre du L.123-2b du CU (article actuel : L.151-41)
  - Cours d'eau
  - Hales, talus et murets à protéger au titre du L.123-1-5 III 2° du CU (article actuel : L.151-19)
  - Chemin à préserver (article L123-1-5-III.2ème du CU)
  - Marge de recul des voies
  - Bâtiment susceptible de changer de destination
- Zones de saisie archéologique**
- Zones à risque de submersion marine identifiées par le PPRL**